

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 avril 2024 Délibération n° BC2024/04/05

Objet : PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE ET DE PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIEE.

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Commune, commune de Saint Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 23 avril 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – MALIVERT Jacques – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Étaient excusés : GAILLARD Thierry – GRENOUILLET Jean-Yves – NOURRISSEAU Pierre-Marie.

Pouvoirs : Néant.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	5	5			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
5	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2021/02/07 du Conseil communautaire en date du 23 février 2021 portant compléments de délégation de pouvoirs accordée par le Conseil communautaire au Bureau communautaire, notamment pour l'adhésion à des organismes ou à des dispositifs partenariaux, à l'exception de l'adhésion à un établissement public, sans incidences financières ou avec des incidences financières limitées à 5 000 € par an et par organisme partenaire et dans le respect des crédits prévus au budget ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le projet de budget 2024 ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

L'association FRANCE ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE (FANA, issue des fusions des associations locales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes depuis le 30/06/2021), est un acteur reconnu pour son expertise et ses outils financiers, par les entreprises et autres partenaires du développement économique.

Souvent mobilisée pour des garanties bancaires, elle peut néanmoins offrir à des entreprises et acteurs du milieu associatif, en création/reprise ou en phase de développement, une large gamme de services à 3 dimensions indissociables : le conseil, la connexion (réseaux et ressources diverses) et le financement.

FANA peut notamment avoir un effet levier pour le financement des projets à fort impact dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale, de l'environnement et plus largement de la transition écologique (circuits-courts, gestion des déchets, économie circulaire...).

Le Président informe que des entreprises et associations employeuses du territoire intercommunal ont pu bénéficier de l'expertise de FANA ainsi que de garanties bancaires et prêts participatifs. Les besoins et mises en relations sont croissants.

Le Président rappelle également les contenus de la précédente convention triennale (2021 à 2023) passée avec France Active, sur la base d'une subvention annuelle de 5 000 € versée par la Communauté de communes. Une partie du partenariat concernait la « Fabrique à Initiatives », avec des moyens dédiés à l'émergence de projets collectifs relevant principalement du champ de l'économie sociale et solidaire. Creuse Sud-Ouest, dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement économique, a fait le choix de ne plus prioriser les actions en lien avec l'ESS et de se désengager du financement de la Fabrique à Initiatives.

Il a donc été proposé de travailler un nouveau partenariat, plus ciblé sur l'économie concurrentielle traditionnelle, pour pouvoir mobiliser davantage les outils financiers de FANA et surtout développer la présence territoriale, l'expertise et le suivi, essentiels à la pérennité des entreprises et des associations locales. Ce partenariat intéressera les projets de création, de transmission / reprise et de développement, cette dernière étape de la vie des entreprises n'étant d'ailleurs actuellement pas accompagnée financièrement par Creuse Sud-Ouest.

Le Président propose donc de mettre en œuvre un nouveau partenariat de 3 années avec FANA, sur la base d'une convention et d'une subvention annuelle versée de 3 000 €, considérant que :

- Dans un contexte de réduction des subventions publiques et de taux d'emprunts bancaires élevés, les outils financiers et l'expertise de FANA auprès des porteurs de projets sont un atout.
- Ses compétences larges lui permettant d'investiguer différents domaines concernant notamment les compétences et démarches engagées par la Communauté de communes : économie, déchets-économie circulaire, transition écologique.
- Il s'agit d'un acteur reconnu par les institutions et un point d'entrée facilitant la mobilisation des financements publics et bancaires.
- En outre, comme avec Initiative Creuse, les relations de travail sont désormais régulières entre le service « développement économique » de la Communauté de communes et FANA. Les nouveaux instruments financiers revus début 2024 doivent contribuer à un ancrage territorial plus important de France Active.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve le projet de rédaction de la nouvelle convention de partenariat à intervenir avec France Active Nouvelle-Aquitaine, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Décide d'octroyer sur ces bases une subvention annuelle de 3 000 € à France-Active Nouvelle-Aquitaine.
- Autorise le Président à signer cette nouvelle convention et tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

